

Compte rendu de la commission périscolaire du 18 janvier 2018

Présents : Marie-Noëlle Minard, Laurence Nicquet, Agnès Brunot, Florence Chambon, Orlande Henry, Virginie Poiret, Guillaume Tiran, Marie-Claire Parent, Ana Pinto

Excusée : Virginie Neuen

Ordre du jour :

- Organisation du périscolaire dans le cadre du retour à 4 jours
- Organisation des activités périscolaires pour les périodes de mars à juillet
- Caisses de jeux
- Règlement intérieur et règles de vie

Organisation du périscolaire dans le cadre du retour à 4 jours,

Un questionnaire a été envoyé aux parents par les délégués de parents d'élèves de l'école. Il était prévu que la mairie ajoute un document informant des points positifs et négatifs de chaque solution, en termes d'emploi, d'activités, de tarifs, de garde le mercredi et des informations concernant le rythme de vie de l'enfant.

Le questionnaire a finalement été distribué sans ces documents. Les représentantes des parents d'élèves du périscolaire ont finalement envoyé ces informations et ont reçu quelques réponses acerbes.

Il apparaît que les tensions liées à ce courrier sont surtout dues à un problème de timing. L'idée n'a jamais été d'opposer les délégués des parents d'élèves de l'école et du périscolaire ni d'orienter le choix de chacun. La commission est convaincue que les points positifs des deux solutions ont été énoncés.

Au cours de la discussion il est apparu que le mode de désignation des parents d'élèves du périscolaire reste peut-être obscur pour beaucoup. Il conviendra l'an prochain de diffuser une information et un protocole officiels via le cahier de liaison.

La commission périscolaire prend acte du vote du conseil d'école de repasser à 4 jours.

Marie-Noëlle rappelle que l'organisation d'un accueil le mercredi matin n'entre pas dans le cadre du périscolaire mais de l'extrascolaire. La mairie ne souhaite pas organiser d'accueil pour le mercredi.

L'accueil de loisirs « 3 petits points » n'est pas en mesure d'assurer des activités le mercredi. La mairie envisage de mettre ses locaux à disposition de parents qui souhaiteraient organiser une garde.

Il est possible de créer une association afin de gérer un centre de loisirs (avec agrément CAF et Jeunesse et Sports) ou simplement pour demander officiellement l'occupation des salles communales.

Quoi qu'il en soit, il n'appartient pas à la commission périscolaire d'organiser les activités du mercredi.

Les horaires proposés par le conseil d'école sont : 8h30-11h45, 13h30-16h15

Ces horaires diminuent de 15 minutes le temps méridien.

L'organisation des deux services à la cantine reste possible, mais impliquera un chevauchement plus conséquent, avec ce que ça implique de bruits, bousculades, excitation. Le goûter devra être pris dès la sortie de l'école : 16h15. Il dure actuellement moins de 30 minutes.

L'organisation d'activité de type « TAP » reste possible après le goûter. Mais la perte du soutien financier accordé par l'état (3650€ par an) aura forcément des conséquences : activités payantes (actuellement la participation aux TAP est gratuite), fin des intervenants extérieurs.

La commission doit donc établir une enquête afin de déterminer si :

- les familles souhaitent que des activités de type TAP perdurent
- les horaires (16h45/17h30) conviennent
- les familles sont prêtes à payer pour ces activités

Dans le cas où les horaires proposés par le conseil d'école ne seraient pas acceptés par le DSDEN, la commission périscolaire envisage le même fonctionnement avec les horaires suivants : 8h30-11h30, 13h30-16h30. Les éventuelles activités périscolaires auraient donc lieu de 17h à 17h45.

Organisation des activités périscolaires pour les périodes de mars à juillet

Pour la période de mars / avril :

Lundi : Cuisine 5 maternelles / 5 élémentaires avec Ana et Marie-Claire pour animer. Dans la salle de sieste, en utilisant le matériel de l'école.

Mardi : Intervenante autour de la concentration et de la mémoire. Pour 10/12 enfants de 7 à 10 ans.

Aline pour une activité bricolage avec des CP/CE2

Jeudi : bibliothèque pour les PS et MS

Vendredi : activité autour des métiers avec les maternelles animée par Guillaume

Période d'avril / juillet :

Activité construction de village en carton

Intervenante autour de la concentration pour les 4-8 ans

Anglais à partir du CP

Initiation tennis

L'organisation sera précisée avant les vacances de printemps.

Caisses de jeux

Des caisses de jeux ont été mises en place pour la récréation à l'école.

Il en est question au périscolaire mais rien n'a encore été fait.

La question du stockage du matériel reste en suspend. Marie-Noëlle propose d'ajouter un placard dans la cour du haut : elle voit avec Dominique BOUVET.

D'autant plus que Guillaume propose de construire des jeux de grande taille (chamboul'tout, puissance 4, SOS oustiti géant...)

Ces constructions peuvent se faire dans la cour sur du temps informel, pas nécessairement en TAP.

Règlement intérieur et règles de vie

Un certain nombre de tensions ont été remarquées dans les groupes que ce soit à l'école, à la cantine ou à la garderie.

Après plusieurs entretiens avec la directrice de l'école et certains parents il semble que certains enfants n'ont pas vraiment conscience du cadre dans lequel ils évoluent.

Les règles et consignes sont pourtant régulièrement énoncées, les sanctions annoncées et appliquées.

Guillaume rappelle que l'attitude des enfants n'est pas la même à l'école qu'à la garderie. Ce qui en soit n'est pas un problème. Il rappelle aussi que les règles ne sont pas forcément les mêmes à l'école qu'en périscolaire, et ce notamment afin de permettre aux enfants de retourner à l'école dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Dans la grande majorité les tensions viennent de désaccords sur la règle d'un jeu (ou de triche) ou de l'attitude provocatrice de certains enfants.

Il est proposé de :

- Préciser l'article 6 du Règlement Intérieur « Discipline »
- Ceci implique d'établir un cahier des événements. Afin de pouvoir exposer aux parents avec précision les actes de leur enfant si besoin.
- Faire intervenir le groupe en cas de conflit, notamment autour des règles de jeu ou de vie. L'idée est que si le groupe rappelle les règles, cela aura plus de poids que si c'est l'animateur qui le fait.
- Il faut que les règles de vie soient affichées dans la garderie et si possible dans la cour et la cantine.
- Ne pas hésiter à rapporter l'attitude de leur enfant aux parents le soir, ceux-ci sont souvent demandeurs.